

M. l'Ambassadeur de France aux Etats-Unis craint que l'avertissement donné à la "Warner Brothers" qui consiste à refuser à ses productions le visa pendant deux mois soit insuffisant.

La Société donne, en effet, une très grande diffusion à ce film que notre Ambassadeur qualifie d'ignoble.

Le Représentant de la France se propose de demander le renouvellement pour six mois au moins de l'interdiction générale contre les productions de la firme intéressée

Commission de la censure française (administration des Beaux-Arts).
Extrait d'une note du cabinet du ministre de l'Éducation nationale au sujet du film *L'île du diable*, 25 mars 1938.
(Archives Nationales, F/21/8665).

Organisé par

l'Université Paris 8 (EA ESTCA) et les Archives Nationales en partenariat avec le CNC

Comité d'organisation

Marguerite Chabrol, Hélène Fleckinger, Geneviève Profit et Marie Pruvost-Delaspre

Informations

15 mai 2019 – entrée libre
Archives Nationales – Auditorium
59 rue Guynemer – 93383 Pierrefitte-sur-Seine
Métro Saint-Denis Université (ligne 13)

<http://www.estca.univ-paris8.fr/>

<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/>

Journée d'étude CENSURES ET RÉGULATIONS DES FILMS : ENJEUX TRANSNATIONAUX

15 mai 2019

Archives Nationales – Site de
Pierrefitte-sur-Seine
Auditorium, 9h30-17h30

JOURNÉE
D'ÉTUDE
15 MAI 2019

CENSURES ET RÉGULATIONS DES FILMS : ENJEUX TRANSNATIONAUX

L'histoire des différents systèmes nationaux de censures cinématographiques ou de la régulation des films a suscité de nombreux travaux sur les mécanismes des institutions à partir de leurs propres fonds d'archives. Si les comparaisons entre les instances nationales ont permis de souligner les spécificités de chacune, très peu d'études se sont en revanche consacrées aux enjeux transnationaux.

Les institutions nationales ayant organisé la censure, la régulation et le contrôle des films ont souvent été confrontées à la présence de films étrangers sur le même marché. Elles les ont envisagés par leur prisme idéologique, plus ou moins éloigné des logiques propres du pays de production, et de ses éventuelles modalités de censure. La régulation nationale des films a ainsi composé avec une norme parfois concurrente apportée par des films étrangers, des formes d'exception ou de traitements spécifiques en fonction de la culture d'origine des films. La censure des films étrangers a interagi directement avec l'histoire des régimes de régulation nationale et a pu en modifier le cadre, en particulier lorsque ces films constituaient des mises en cause fortes : on sait par exemple que la diffusion de certains films néo-réalistes italiens sur le marché américain après la Seconde Guerre mondiale, introduisant des représentations échappant aux principes imposés par le Code de production, fut l'un des facteurs de l'effondrement progressif du système d'autocensure national.

L'exploration des enjeux transnationaux dans le fonctionnement des systèmes de censure et régulation cinématographiques appelle aussi l'identification des modalités concrètes d'intervention sur les films. Dans certains cas, les liens économiques sont tels que la production des films implique en amont de prendre en compte les contraintes des marchés nationaux visés. Dans d'autres situations, les films sont sensiblement transformés lors de leur exportation : comment (et faut-il) alors distinguer ce qui relève de l'acclimatation « culturelle », destinée à rendre accessibles certains codes ou références, et ce qui touche à des interdits à proprement parler ?

Cette journée d'étude repose sur un premier travail collectif mené principalement autour du système français afin d'engager une réflexion méthodologique. La diversité voire l'éparpillement des sources possibles constituent un défi impliquant de réfléchir en amont aux modalités pratiques d'une telle recherche et à sa faisabilité. Des études de cas seront suivies d'ateliers dédiés à des enjeux historiographiques menés à partir des fonds des Archives Nationales, des archives de la Commission de contrôle des films du CNC et d'autres fonds pertinents.

PROGRAMME

9h30 : Accueil

9h45 : Ouverture par Emmanuel Rousseau, directeur des fonds aux Archives Nationales

Introduction par Marguerite Chabrol, Hélène Fleckinger et Marie Pruvost-Delaspre, enseignantes-chercheuses à l'Université Paris 8

10h00 : Régulations nationales et censures des films étrangers : études de cas

Présidence : Mélisande Leventopoulos, maîtresse de conférences à l'Université Paris 8

Le national et l'étranger. Les équivoques du contrôle cinématographique dans la Tunisie sous protectorat. Morgan Corriou, maîtresse de conférences à l'Université Paris 8

« La censure n'est plus qu'un système policier » : les réactions de la presse française face aux interdictions des films soviétiques en France à fin des années 1940

Nataliya Puchenkina, doctorante à l'Université de Tours

Moranbong, un film coréen français aux prises avec la censure

Béatrice de Pastre, directrice des collections du CNC

11h30 : Pause café

11h45 : Atelier 1. Censure des films étrangers, politiques culturelles et contingents en France jusqu'en 1945 : l'apport des fonds des Archives Nationales

Dirigé par Geneviève Profit, conservatrice en chef aux Archives Nationales

Avec : Marguerite Chabrol, professeure à l'Université Paris 8

Pauline Gallinari, maîtresse de conférences à l'Université Paris 8

12h45 : Pause déjeuner

14h : Atelier 2. La Commission de contrôle des films face aux productions étrangères après 1946 : enjeux politiques, économiques et culturels

Dirigé par Hélène Fleckinger, maîtresse de conférences à l'Université Paris 8

Avec :

Frédéric Hervé, docteur en histoire de l'Université Paris 1

Eric Le Roy, chef du Service accès, valorisation et enrichissement des collections du CNC

Marie Pruvost-Delaspre, maîtresse de conférences à l'Université Paris 8

15h30 : Pause café

15h45 : Atelier 3. Censeurs et figures de l'étranger : ouverture aux exemples russes et anglais

Dirigé par Marguerite Chabrol, professeure à l'Université Paris 8

Avec :

Valérie Pozner, directrice de recherche au CNRS

Natacha Laurent, maîtresse de conférences à l'Université Toulouse – Jean Jaurès

Oliver Kenny, ATER à l'Université Lille 3

17h30 : Fin de la journée